



M. Nicolas Sarkozy
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 18 février 2011

Monique CERISIER ben GUIGA

*Sénatrice représentant les Français
établis hors de France*

Monsieur le Président,

Secrétaire du Sénat

En ma qualité de Sénatrice représentant les Français établis hors de France, je ne peux que vous remercier des efforts pour obtenir la libération de notre compatriote Florence Cassez. Sa condamnation repose sur une enquête manipulée et elle est de toutes façons disproportionnée au regard des faits délictueux mal établis.

*Secrétaire de la Commission des
Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces Armées*

Son cas rappelle celui de Salah Hamouri, condamné pour avoir envisagé – ce qui n'a jamais été prouvé – d'attenter à la vie d'Ovadia Yussef, chef du Parti Shass. Salah avait 18 ans à l'époque. Il en a aujourd'hui 25.

*Présidente du groupe
d'information internationale*

France-Territoires Palestiniens

Monsieur le Président, vous vous êtes engagé publiquement à porter assistance à tous nos compatriotes et cela « quoi qu'ils aient fait ». Votre soutien renouvelé à Florence Cassez illustre bien cet engagement. Je ne peux que m'associer à cet engagement. Cependant, il me semble que votre action gagnerait en lisibilité si elle reposait sur les valeurs universelles de respect des droits de l'homme et que vous les appliquiez avec la même fermeté partout dans le monde. Vous avez reçu dix fois les parents de Florence Cassez mais vous avez toujours refusé de recevoir les parents de Salah Hamouri.

*Présidente de Français de Monde-
ADFE*

La différence de traitement s'explique par plusieurs raisons. D'une part les liens politiques que vous avez établis avec l'Etat d'Israël vous conduisent à vous aligner sur les positions de ce pays quoiqu'il fasse. D'autre part, vous estimez, très certainement à juste titre que la justice mexicaine obéit, dans le cas de Florence Cassez, à des motifs très éloignés de la recherche de la vérité et de l'équité. En ce qui concerne Salah Hamouri, vous feignez de croire qu'un tribunal militaire des forces d'occupation israéliennes a mené une enquête approfondie et a jugé en droit. Comme l'écrivait Clemenceau, « un tribunal militaire est à la justice ce que qu'une fanfare est à la musique ». Les tribunaux militaires israéliens dans les territoires occupés font de la pure répression et ne rendent pas la justice le moins du monde. En fait, Salah a dû accepter le chantage du "plaider-coupable", comme 90% des prévenus palestiniens, pour être enfin jugé après plus de 20 mois de détention et pour voir la peine de quatorze ans de d'incarcération dont il était menacé être divisée par deux.

...///...

Son dossier d'accusation est vide de tout acte délictueux. Son seul crime est d'avoir été un adolescent remuant, révolté par l'oppression et les injustices de l'occupation militaire. Son cas a été aggravé aux yeux des forces d'occupation par son adhésion au FPLP, parti représenté au Conseil national palestinien.

Membre du comité de soutien de Salah, je l'ai rencontré en juin dernier et peux témoigner que son injuste incarcération augmente sa force de caractère, sa soif de connaissance et sa générosité. Par sa mère, professeur de Français à Jérusalem, Salah est Français. Mais par son père, Salah est un arabe palestinien : cela le rend certainement, à vos yeux, fort peu digne de la protection du seul pays dont il ait la nationalité, la France. Les citoyens français sont égaux mais Salah est moins égal à vos yeux que Florence.

Salah Hamouri devrait être libéré en novembre prochain. Allez-vous enfin, Monsieur le Président, recevoir ses parents et porter assistance à ce jeune Français de 25 ans ?

En espérant que vous prendrez les décisions qui s'imposent en faveur de Salah Hamouri autant que pour Florence Cassez, et en vous remerciant de votre attention, je vous adresse, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Monique Cerisier ben Guiga